

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SESSION DES 25 ET 26 MARS 2019 A QUEVAUVILLERS**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni en session les 25 et 26 mars 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Quevauvillers, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Session du 25 mars 2019 :

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, DUMEIGE Yannick, BON Linda, HENQUENET Xavier, ROBITAILLE Pierre, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, , CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, ESCARD Marie-Elisabeth, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, PORTOIS Nicolas, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, de L'ÉPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), SIMON André (suppléant de BOUDERNEL Gilles), BAILLET Arnaud (suppléant de VAQUER Florence), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), DELARCHE Jean-Pierre (suppléant de GLORIEUX Gérard), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), DUBOS Nicolas (suppléant de DANCOURT Daniel), ALLART Claudine (suppléante de WATELAIN Philippe).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BIGNON Jean-Paul, (POUVOIR à de WAZIERS Isabelle), LAROCHE Denis (POUVOIR à ESCARD Marie-Elisabeth), de BEAUFORT Jean (POUVOIR à MANACH Sylvain), JANDOS Rodolphe (POUVOIR à MOUTON Valérie), LECLERCQ Geneviève (POUVOIR à DELAIRE Rose-France).

Étaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, MICHEL Géraldine, DUTITRE Philippe, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, BAYART Dominique, MOYENS Jean-Pierre, LOUART Usmée, BEAUCOURT Roger, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, QUILLET Jean-Claude, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, PERONNE Michèle, MATHON Christine, LEDAIN Rose-Marie, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, CALIPPE Sylviane, DANCOURT David, MARIAGE Bruno.

ORDRE DU JOUR

- 1. RESTITUTION DES INFORMATIONS DU BUREAU**
- 2. DIRECTION GENERALE**
 - 2.1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2019
 - 2.2. Indemnités des élus
- 3. FINANCES / BUDGETS ANNEXES**
 - 3.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes-administratifs et création de deux budgets annexes.
 - 3.2. Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur
 - 3.3. Budget AQUASOA : compte administratif 2018
 - 3.4. Budget AQUASOA : affectation du résultat
 - 3.5. Budget AQUASOA : budget primitif 2019
 - 3.6. Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur
 - 3.7. Budget MOBILITE : compte administratif 2018
 - 3.8. Budget MOBILITE : affectation du résultat
 - 3.9. Budget MOBILITE : budget primitif 2019
 - 3.10. Budget SPANC : compte de gestion du receveur
 - 3.11. Budget SPANC : compte administratif 2018
 - 3.12. Budget SPANC : affectation du résultat
 - 3.13. Budget SPANC : budget primitif 2019
 - 3.14. Budget REOM : compte de gestion du receveur
 - 3.15. Budget REOM : compte administratif 2018
 - 3.16. Budget REOM : affectation du résultat
 - 3.17. Budget REOM : budget primitif 2019
 - 3.18. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur
 - 3.19. Budget LOGEMENT : compte administratif 2018
 - 3.20. Budget LOGEMENT : affectation du résultat
 - 3.21. Budget LOGEMENT : budget primitif 2019
 - 3.22. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur
 - 3.23. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2018
 - 3.24. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat
 - 3.25. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2019
 - 3.26. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur
 - 3.27. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2018
 - 3.28. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat
 - 3.29. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2019
 - 3.30. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur
 - 3.31. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2018
 - 3.32. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat
 - 3.33. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2019
 - 3.34. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur
 - 3.35. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2018
 - 3.36. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat
 - 3.37. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2019
 - 3.38. Budget Centre Social Communautaire: compte de gestion du receveur
 - 3.39. Budget Centre Social Communautaire: compte administratif 2018
 - 3.40. Budget Centre Social Communautaire: affectation du résultat
 - 3.41. Budget Centre Social Communautaire: budget primitif 2019
- 4. SPANC**
 - 4.1. Gratification stagiaire
- 5. CENTRE SOCIAL**
 - 5.1. Projet social
- 6. SUSPENSION DE SEANCE – REPRISE DE LA SESSION LE MARDI 26 MARS A 18H30 EN LA SALLE DES FETES DE QUEVAUVILLERS.**
- 7. FINANCES / BUDGET**
 - 7.1. Budget principal : / compte de gestion du receveur
 - 7.2. Budget principal : compte administratif 2018
 - 7.3. Budget principal : affectation du résultat
 - 7.4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

- 7.5. Créations d'autorisations de programmes et crédits de paiements (Investissement) :
- 7.5.1. AP/CP
 - Opération 11 - Agrandissement siège
 - Opération 12 - Aquasoa
 - Opération 14 - Crèche d'Airaines
 - Opération 15 - Eolien
 - Opération 16 - RPC Oisemont
 - Opération 17 - Groupe scolaire NAMPS
 - Opération 18 - Accueil périscolaire Bosquel
 - Opération 19 - Gymnase Oisemont
 - Opération 21 – Hôtel d'entreprise ZAC
 - Opération 23 – PICARDIA
 - 7.5.2. AP/CP
 - Opération 24 – SICA Somme de Saveurs
- 7.6. Fiscalité 2019
- 7.7. Budget principal : budget primitif 2019
- 8. RESSOURCES HUMAINES**
- 8.1. Prime de service pour les auxiliaires de puériculture
 - 8.2. Modification du tableau indicatif des emplois – créations de postes.
- 9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- 9.1. Signature convention de partenariat avec Initiative Somme France Active Picardie.
 - 9.2. Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise
 - 9.3. Signature convention Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 10. GESTION DU PATRIMOINE**
- 10.1. Transfert école de Neuville-Coppegueule à la commune
 - 10.2. Transfert aux communes des écoles de Fresneville, Andainville, Rambures, Le-Translay et la cantine de Saint-Maulvis.
- 11. VOIRIE**
- 11.1. Fonds de concours
- 12. URBANISME**
- 12.1. PLU de Poix de Picardie – modification « entrée de ville »
- 13. COMMUNICATION**
- 13.1. Révision des tarifs de la presse numérique
- 14. INFORMATIONS DIVERSES**
- 15. QUESTIONS DIVERSES**
- 16. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président remercie la commune de Quevauvillers pour son accueil. Il rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

En préambule, il laisse la parole Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances.

Isabelle de WAZIERS, présidente en charge des finances, explique qu'Alain SUDUCA, élu maire de la commune de Saint-Aubin-Rivière de 1995 à 2008, est décédé au mois de mars 2019 et enterré le 2 mars 2019. Très impliqué dans la communauté de communes et l'action culturelle, il a participé au jumelage avec une communauté de communes d'Italie qui malheureusement n'a pas été poursuivi. Il avait un fils et deux petites-filles. Elle demande au conseil de respecter une minute de silence.

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Céline SINOQUET, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Céline SINOQUET comme secrétaire de séance.

1. RESTITUTION DES INFORMATIONS DU BUREAU

1.1. Octroi de subventions aux associations

Le Président rappelle qu'une somme de 80 000 € issue de la fiscalité éolienne avait été provisionnée afin de la reverser aux associations et clubs sportifs. La commission Enfance-Jeunesse a proposé l'attribution des subventions suivantes (d'un montant total de 19 680,43 €) aux associations, lesquelles ont été validées par le bureau, au titre de 2018.

En 2019, les subventions seront accordées de la même manière. Les appels à projets seront lancés afin d'aider les associations à obtenir des aides auprès des fédérations, de la région et du département et de les aider à la formation afin d'éviter les problèmes vis-à-vis de l'URSSAF.

Associations	Communes	Montant accordé
LA GRENOUILLERE	Saint-Aubin-Montenoy	318,55 €
FOOTBALL CLUB OISEMONT	Oisemont	760,00 €
JUDO CLUB HORNOY OISEMONT	Oisemont	2 257,00 €
US TENNIS TABLE	Poix de Picardie	412,00 €
BASKET BALL CLUB CONTYNOIS	Conty	2 154,00 €
SC TEMPLIERS OISEMONT	Oisemont	466,00 €
POIX HANDBALL	Poix de Picardie	733,50 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE MOLLIENS-DREUIL	Molliens-Dreuil	64,00 €
JUDO CLUB AIRAINOIS	Airaines	1 591,00 €
AS2A FOOTBALL	Allery	721,00 €
US POIX NATATION	Poix de Picardie	1 059,00 €
CONTY LOEUILLY SPORTING CLUB	Conty	805,00 €
LES ATELIERS DU VAL DE SELLE	Conty	1 725,00 €
LOEUILLY CANOE KAYAK	Loeuilly	833,53 €
POIX BLANGY CROIXRAULT FC	Poix-de-Picardie	1 014,00 €
LA ROUE COOL VTT	Conty	280,32 €
US LIGNIERES CHATELAIN	Lignières-Châtelain	503,00 €
ES 2 VALLEES	Beaucamps-le-Vieux	872,00 €
JUDO CLUB POIX	Poix-de-Picardie	3 111,53 €

En outre, un appel à projets « soutien aux initiatives artistiques et culturelles » va être lancé, ainsi qu'une aide à la formation.

1.2. Octroi de subventions dans le cadre du FISAC

Le Président indique que des subventions d'un montant total de 14 507,81 € ont été versées à trois commerces du territoire.

1.3. Voirie – conventions de mandats

Le Président indique que des conventions de mandats ont été autorisées avec les communes MOUFLIERES, LE-BOSQUEL (2), GAUVILLE pour un montant estimé de 41 212,15 €.

2. DIRECTION GENERALE

2.1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2019

Le Président propose de se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2019.

Marie-Élisabeth ESCARD, commune de Le-Mazis, demande qu'en page 9 soit ajouté « les maisons de la rue d'Inval » à la place de « les maisons d'Inval ».

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 102 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du 25 février 2019.

2.2. Indemnités des élus

Le Président rappelle que lors de la fusion 15 vice-présidents et 4 membres du bureau avec délégation ont été désignés. Suite à la disparition de Dominique Magnier, Jean-Claude Gandon s'est vu confier la délégation SPANC et à ce titre il est proposé son indemnité de 232 à 400 €.

De même, le Président propose de passer l'indemnité de 232 € à 400 € de Clarisse VAN OOTEGHEM qui effectue un gros travail à la commission scolaire.

De plus, l'indice brut terminal de la Fonction Publique, qui sert de base au calcul des indemnités de fonction des élus, a été revalorisé par le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, et il est maintenant fixé à l'indice 1 027. De ce fait, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de prendre en compte ce nouvel indice brut terminal.

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE (maximum autorisé) :

3.500,46 € (soit 90 % de l'indice brut 1 027) + 14 vice-présidents x 1.283,50 € (soit 33 % de l'indice 1 027)

= 21 469,46 € brut

PROPOSITION D'INDEMNITES PRESIDENT

Nom	Taux et montant de l'indemnité théorique	Taux et montant proposés
Alain DESFOSES	90 % 3.500,46 € brut	61,45% 2390,04€ précédemment 2378,52€

VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU TITULAIRE D'UNE DELEGATION

Nom	Taux et montant de l'indemnité théorique	Taux et montant proposés
Isabelle de WAZIERS	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Joseph BLEYAERT	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Jannick LEFEUVRE	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Jean-Jacques STOTER	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Xavier LENGLET	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Pascal BOHIN	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
James FROIDURE	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Rose-France DELAIRE	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Thierry HEBERT	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Sylvain MANACH	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Valérie MOUTON	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
François THIVERNY	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Marc DEWAELE	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€

François ROUILLARD	33% 1.283,50 €	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€
Jean-Claude GANDON Membre du bureau délégué	Indemnité comprise dans l'enveloppe globale	10,29 % 400,21 € précédemment 232,23€
Catherine D'HOINE Membre du bureau délégué	Indemnité comprise dans l'enveloppe globale	15,28% 594,30€ précédemment 591,43€ Application art. L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT
Clarisse VAN OOTEGHEM Membre du bureau délégué	Indemnité comprise dans l'enveloppe globale	10,29% 400,21 € précédemment 232,23€

Il est proposé de délibérer sur ce point et d'autoriser à l'avenir votre président à procéder aux revalorisations indiciaires sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 1 voix CONTRE (HENQUENET Xavier), 5 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, STOTER Jean-Jacques, de PALMAERT Yolaine, DUBOIS Jean, BODERAU Etienne) et 4 non-participations au vote REEVALUE à compter du 1^{ER} avril 2019, les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des vice-présidents et des membres du bureau délégués et AUTORISE le président à procéder aux revalorisations indiciaires sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

3. FINANCES / BUDGETS ANNEXES

3.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes administratifs et créations de deux budgets annexes.

Ne pouvant pas faire délibérer le Conseil communautaire sur le compte administratif, le Président propose de désigner comme présidente de séance Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances.

Il propose la création de deux budgets annexes : PICARD.IA et SICA Somme de Saveurs. Il rappelle que dans le cadre de ces deux projets la CC2SO investit, obtient des subventions, les déduit du montant des travaux et emprunte la différence, les loyers remboursant l'intégralité de l'emprunt.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR et 2 non-participations au vote DESIGNNE Mme de WAZIERS Isabelle pour assurer la Présidence lors des votes des comptes administratifs et AUTORISE la création de deux budgets annexes (PICARD.IA et SICA Somme de Saveurs).

3.2. Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur

En préambule, le Président propose que les votes portant sur les comptes de gestion du receveur, les comptes administratifs, les affectations de résultat, les budgets primitifs soient votés à l'issue de l'ensemble des présentations.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, chaque président avait présenté ses demandes, or toutes ont été acceptées, sans restriction.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 100 voix POUR, 2 voix CONTRE (TEN Alexis, GERAUX Christophe), 1 ABSTENTION (LENEL Marcel) et 6 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.3. Budget AQUASOA : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 d'AQUASOA.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemeshnil-Floxicourt, remercie les services pour la qualité du document présenté qui permet de prendre connaissance du déroulement de l'exercice et de la fréquentation de l'équipement aquatique.

Il observe que le budget primitif prévoyait une recette 466 000 € alors qu'elle a été de 432 000 €, malgré la fréquentation soutenue. Par conséquent, la recette du budget primitif est de 430 000 €, ce qui lui semble prudent. Cependant, la part de la subvention d'équilibre (fixée à 638 000 € en 2019, après une subvention de 486 600 € en 2018) passera de 50,34 % à 53,2 % du budget réalisé, ce qui lui paraît élevé, d'autant plus qu'en 2018 la part prévue était à 48,8 % pour finalement s'établir à 50,34 % du réalisé.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que les investissements supplémentaires s'élèvent à 141 400 €, ce qui explique la hausse de la subvention d'équilibre. Elle précise que des économies sont envisagées : l'emploi de Pure chlore Hexagone, les activités qui ont peu de succès seront arrêtées, une réduction des horaires d'ouverture est envisagée et il est proposé que la vidange soit effectuée au mois de septembre et que la piscine soit fermée pendant la période des fêtes.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande comment est justifiée la dépense de 37 000 € dans la vidéosurveillance.

Le Président répond que c'est une sage précaution et une recommandation de la DGFiP émise après un contrôle (sa recommandation visait notamment le coffre-fort).

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 100 voix POUR, 2 voix CONTRE (GERAUX Christophe, TRABOUILLET Romuald), 2 ABSTENTIONS (BLAMPOIX Christophe, LECLERCQ Geneviève) et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	960 521,24 €
▪ Recettes de fonctionnement	966 544,79 €
▪ Excédent antérieur reporté	---
▪ Dépenses d'investissement	26 805,10 €
▪ Recettes d'investissement	217 622,33 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses	-206 088,01 €

3.4. Budget AQUASOA : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat d'AQUASOA.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 2 voix CONTRE (GERAUX Christophe, TRABOUILLET Romuald) et 6 non-participations au vote, DECIDE d'affecter au 1068 la somme de 6 023,55 € pour résorber partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	0,00	6 023,55	6 023,55	---	---	0,00
Section d'investissement	-206 088,01	190 817,23	-15 270,78	6 023,55	-10 078,23	-19 325,46

3.5. Budget AQUASOA : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 d'AQUASOA.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 96 voix POUR, 3 voix CONTRE (TEN Alexis, GERAUX Christophe, TRABOUILLET Romuald), 2 ABSTENTIONS (HEBERT Thierry, DUBOS Philippe), et 8 non-participations au vote, arrête le budget primitif AQUASOA 2019 équilibré à la somme de :

• Section de fonctionnement	1 201 003,23 €
• Section d'investissement	207 101,78 €

3.6. Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (MARSEILLE Frédéric) 4 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.7. Budget MOBILITE : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget mobilité.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (MARSEILLE Frédéric), 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 6 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

- Dépenses d'exploitation	2 420 160,08 €
- Recettes d'exploitation	2 481 059,26 €
- Excédent antérieur reporté	92 763,40 €
- Dépenses d'investissement	1 240 149,22 €
- Recettes d'investissement	929 038,23 €
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	232 679,10 €

3.8. Budget MOBILITE : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget mobilité.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 102 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 6 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	92 763,40	60 899,18	153 662,58	---	---	153 662,58
Section d'investissement	232 679,10	-311 110,99	-78 431,89	---	105 863,00	27 431,11

3.9. Budget MOBILITE : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif mobilité 2019.

Elle indique que les transports scolaires de Conty et Oisemont seront désormais pris en charge par la CC2SO, ce qui nécessitera le recrutement de 19 chauffeurs à partir du mois de septembre. Comme prévu, les chauffeurs dont la formation aura été prise en charge par la CC2SO s'engageront à travailler pour elle pendant 5 ans et, à défaut, ils rembourseront le prix de la formation au prorata des années travaillées. De plus, 21 autocars – dont 17 neufs – seront achetés (le profil d'extinction de la dette est présenté en séance ; un amortissement sur 7 ans est prévu, comme précédemment).

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 98 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARSEILLE Frédéric), et 10 non-participations au vote, arrête le budget primitif MOBILITE 2019 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 3 203 159,09 €
- Section d'investissement 4 022 431,89 €

3.10. Budget SPANC : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 4 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.11. Budget SPANC : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget SPANC.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 2 non-participations au vote. ADOPTE le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

- Dépenses d'exploitation 256 104,29 €
- Recettes d'exploitation 293 248,10 €
- Excédent d'exploitation reporté 150 513,54 €
- Dépenses d'investissement 393 438,65 €
- Recettes d'investissement 126 020,34 €
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement 111 785,81 €

3.12. Budget SPANC : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget SPANC.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR et 5 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	150 513,54	37 143,81	187 657,35	---	---	187 657,35
Section d'investissement	111 785,81	-267 418,31	-155 632,50	---	301 573,54	145 941,04

3.13. Budget SPANC : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 SPANC.

En investissement, les projets sont les suivants :

- Étude de transfert de l'assainissement collectif (120 000 €)
- Schéma directeur d'eau potable (60 000 €)
- Réhabilitation de 60 installations
- Achat d'un logiciel de gestion des travaux et contrôles (20 000 €)
- Achat de tablettes et mobilier de bureau (5 000 €)

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif SPANC 2019 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 529 657,35 €**
- **Section d'investissement 1 258 185,00 €**

3.14. Budget REOM : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (GUILBERT Joël), 2 ABSTENTIONS (SIMON André, GUICHARD Anthony) et 3 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.15. Budget REOM : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget REOM.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 101 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (SIMON André, DEMAREST Vincent, FERTEL Jean-Jacques) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement 3 651 771,50 €
- Recettes de fonctionnement 3 651 970,22 €
- Excédent de fonctionnement reporté 53 652,53 €
- Dépenses d'investissement ---
- Recettes d'investissement ---
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement 6 134,82 €

3.16. Budget REOM : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget REOM.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 1 ABSTENTION (SIMON André) et 7 non-participations au vote, propose d'affecter la somme de 53 851.25 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 6 134.82 € au compte R.001 de la section d'investissement.

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	53 652,53	198 ,72	53 851,25	---	---	53 851,25
Section d'investissement	6 134,82	---	6 134,82	---	---	6 134,82

3.17. Budget REOM : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 REOM.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LACHEREZ Guy et GUICHARD Anthony) et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif REOM 2019 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement** 3 703 851,25 €
- **Section d'investissement** 6 134,82 €

3.18. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARSEILLE Frédéric) et 1 non-participation au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.19. Budget LOGEMENT : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget logement.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARSEILLE Frédéric) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	29 480,67 €
▪ Recettes de fonctionnement	29 483,16 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	---
▪ Dépenses d'investissement	12 608,22 €
▪ Recettes d'investissement	60 742,33 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	62 975,93 €

3.20. Budget LOGEMENT : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget logement.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR et 3 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	0,00	2,49	2,49	---	---	2,49
Section d'investissement	-62 975,93	48 134,11	-14 841,82	---	20 400,00	5 558,18

3.21. Budget LOGEMENT : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 du logement.

Elle rappelle que la CC2SO possède huit logements (trois à Avesnes-Chaussoy, deux à Poix-de-Picardie, un à Oisemont, un à Saint-Maulvis et un à Conty) et elle indique qu'en 2019 les travaux suivants sont prévus : réfection de l'assainissement et travaux à Avesnes-Chaussoy.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR et 3 non-participations au vote, arrête le budget primitif LOGEMENT 2019 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement** 39 854,31 €
- **Section d'investissement** 33 841,82 €

3.22. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 102 voix POUR, 1 ABSTENTION (BODERAU Etienne) et 6 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.23. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 entretien de communes.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (BODERAU Etienne) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	323 328,53 €
▪ Recettes de fonctionnement	323 490,67 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté.....	25 466,13 €
▪ Dépenses d'investissement	4 624,00 €
▪ Recettes d'investissement	98,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	693,70 €

3.24. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget entretien de communes.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR et 5 non-participations au vote, propose d'affecter au 1068 la somme de 3 832,70 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 21 795,97 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2019.

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	25 466,13	162,14	25 628,27	---	---	21 795,97
Section d'investissement	693,70	-4 526,00	- 3 832,30	3 832,30	---	0,00

3.25. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 de l'entretien de communes.

Elle rappelle que la CC2SO intervient dans dix-neuf communes et emploie dix agents d'entretien. En 2019, l'achat d'un véhicule (15 000 €) et de matériel (5 000 €) est prévu en dépenses d'investissement.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION (GOETHALS Eddy) et 8 non-participations au vote, arrête le budget primitif ENTRETIEN de COMMUNES 2019 équilibré à la somme de :

• Section de fonctionnement	384 700,00 €
• Section d'investissement	23 832,30 €

3.26. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR, 1 ABSTENTION (SIMON André) et 1 non-participation au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.27. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget secrétariat de mairie.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 ABSTENTION (SIMON André) et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	93 750,48 €
▪ Recettes de fonctionnement	93 754,04 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	15 836,58 €
▪ Dépenses d'investissement	----
▪ Recettes d'investissement	368,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	-59,00 €

3.28. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget secrétariat de mairie.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 1 ABSTENTION (SIMON André) et 7 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	15 836,58	3,56	15 840,14	---	---	15 840,14
Section d'investissement	-59,00	368,00	309,00	---	---	309,00

3.29. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 du budget secrétariat de mairie.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si ce service pourrait être étendu à des syndicats annexes (eau, assainissement). Par ailleurs, il demande si ce service est voué à grandir.

Le Président indique qu'aucune demande dans ce sens n'a été émise, mais le cas échéant la signature d'une convention serait envisageable.

Vincent DEMAREST demande si ce service pourrait faire l'objet d'une compétence.

Le Président répond que le cas échéant ce service serait facturé au prix coûtant (avec des frais de gestion à ajouter), si les délégués en étaient d'accord.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (SIMON André) et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif SECRETARIAT de MAIRIE 2019 équilibré à la somme de :

• Section de fonctionnement	111 600,00 €
• Section d'investissement	309,00 €

3.30. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 102 voix POUR, 2 voix CONTRE (SIMON André, DUBOS Nicolas), 3 ABSTENTIONS (HENQUENET Xavier, LOUVARD Annie, GUICHARD Anthony) et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.31. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 de la ZAC Croixrault.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 93 voix POUR, 4 voix CONTRE (SIMON André, DUBOS Nicolas, LEPINE Patrick, TRABOUILLET Romuald), 8 ABSTENTIONS (BON Linda, HENQUENET Xavier, LOUVARD Annie, DELARCHE Jean-Pierre, GUICHARD Anthony, BLAMPOIX Christophe, LECLERCQ Geneviève, DELAIRE Rose-France) et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	83 558,53 €
▪ Recettes de fonctionnement	45 908,07 €
▪ Déficit de fonctionnement reporté	1 756 699,04 €
▪ Dépenses d'investissement	146 290,30 €
▪ Recettes d'investissement	---
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	2 276 174,81 €

3.32. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget ZAC Croixrault.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 99 voix POUR, 3 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, DUBOS Nicolas, TRABOUILLET Romuald), 3 ABSTENTIONS (SIMON André, GUICHARD Anthony, VILTART Vincent) et 4 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-1 756 699,04	-37 650,46	-1794 349,50	---	---	1 794 349,50
Section d'investissement	2 276 174,81	-146 290,30	2 129 884,51	---	---	2 129 884,51

3.33. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 de la ZAC Croixrault.

Les investissements prévus sont les suivants :

- Création de la voirie d'accès à PICARD.IA (771 000 €)
- Élargissement de la chaussée et du tapis final (200 000 €)
- Études STEP et fouilles (250 000 €)

Le profil d'extinction de la dette est projeté en séance.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, s'enquiert de l'identité de l'organisme qui a versé 31 768 € à la Communauté de communes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que c'est la SANEF, en remboursement du fonçage sous l'autoroute pour l'adduction d'eau potable.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, demande si l'installation de capteurs solaires sur les bâtiments de la ZAC a été mise à l'étude.

Le Président répond par la négative. Concernant PICARD.IA, cette décision incombe à l'investisseur. Cette pose sera certainement effectuée pour l'hôtel d'entreprises.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande des précisions sur les études STEP et les fouilles.

Le Président répond que, pour les fouilles, une somme a été provisionnée ; ces travaux peuvent représenter 200 000 € à 300 000 € par hectare. Quand un terrain est vendu, par exemple à 10 € par mètre carré, le vendeur paye les fouilles.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si le prix du terrain inclut le coût des fouilles.

Le Président répond qu'au prix de 10 €, ce n'est pas possible. Si une entreprise acquiert 5 hectares et crée beaucoup d'emplois, il serait envisageable de lui donner le terrain et de la laisser payer les fouilles. Tout est envisageable dans la négociation, à condition que les emplois soient créés.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, partage ce raisonnement. Il rappelle que le prix exorbitant des fouilles avait déjà provoqué des débats dans cette instance. Il propose d'envoyer un courrier au Président de la République afin de lui présenter cette situation. Il demande si les fouilles concerneront l'ensemble de la surface vendue.

Le Président répond que cela dépend du projet. Si les constructions restent en surface, les fouilles ne sont pas nécessaires, mais cela doit être validé par l'INRAP.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, rappelle que Joseph Bleyaert avait déploré que les élus ne mettent pas assez souvent leur écharpe, or ce sujet serait une bonne occasion de la porter et d'organiser un événement médiatique pour exiger davantage de pragmatisme.

Le Président estime pour sa part que les fouilles d'intérêt national devraient être financées par la collectivité nationale.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, estime que des sondages seraient préférables au creusement de tranchées.

Le Président répond que les tranchées de fouilles préventives ont été effectuées (pour un coût de 4 € par mètre carré) et ont révélé l'existence d'un site archéologique important qui implique la fouille de 30 à 40 hectares, pour 200 000 à 300 000 € par hectare. Il serait possible que l'INRAP interrompe ses fouilles si le site se révélait moins intéressant que prévu.

Céline SINOQUET, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi un report en fonctionnement est effectué.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que ce sont des travaux d'investissement sur un lotissement qui n'ont pas encore été effectués.

Le Président rappelle que l'ensemble des chiffres présentés ont été validés par les vice-présidents et par le bureau.

En l'absence de questions supplémentaires, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 94 voix POUR, 2 voix CONTRE (DUBOS Nicolas, TRABOUILLET Romuald), 8 ABSTENTIONS (HENQUENET Xavier, SIMON André, LOUVARD Annie, BODERAU Etienne, DELARCHE Jean-Pierre, GERAUX Christophe, GUICHARD Anthony, VILTART Vincent) et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif ZAC CROIXRAULT 2019 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 3 319 715,98 €
- Section d'investissement 2 129 884,51 €

3.34. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (GUICHARD Anthony) et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.35. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget ZAC Oisemont.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (LEPINE Patrick) et 2 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement 480,00 €
- Recettes de fonctionnement 480,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 90 521,71 €
- Dépenses d'investissement ---
- Recettes d'investissement 54 760,00 €
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement 31 020,33 €

3.36. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget ZAC Oisemont.

Elle explique que la recette de 54 760 € correspond à la vente du terrain pour l'installation du magasin de matériel paramédical.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR et 2 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	90 521,71	0	90 521,71	---	---	90 521,71
Section d'investissement	31 020,33	54 760	85 780,33	---	---	85 780,33

3.37. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 de la ZAC Oisemont.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 103 voix POUR et 6 non-participations au vote, arrête le budget primitif ZAC OISEMONT 2019 équilibré à la somme de :

• Section de fonctionnement	90 521,71 €
• Section d'investissement	85 780,33 €

3.38. Budget Centre Social communautaire: compte de gestion du receveur

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 102 voix POUR, 2 voix CONTRE (TEN Alexis, GOETHALS Eddy), 2 ABSTENTIONS (DEMAREST Vincent, LABESSE Jean-Marc) et 3 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

3.39. Budget Centre Social communautaire: compte administratif 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le compte administratif 2018 du budget du centre social communautaire.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 99 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, de PALMAERT Yolaine, DEMAREST Vincent, NORMAND Lionel, LABESSE Jean-Marc) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	49 735.19 €
▪ Recettes de fonctionnement	149 632,80 €
▪ Déficit de fonctionnement reporté	---
▪ Dépenses d'investissement	230 587,69 €
▪ Recettes d'investissement	199 000,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	---

3.40. Budget Centre Social communautaire: affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat du budget du centre social communautaire.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 98 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (BAILEUL Dominique, de PALMAERT Yolaine, DEMAREST Vincent, NORMAND Lionel, LABESSE Jean-Marc) et 6 non-participations au vote, AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	---	99 897,61	99 897,61	---	---	68 309,92
Section d'investissement	---	-31 587,69	-31 587,69	31 587,69	---	0,00

3.41. Budget Centre Social communautaire: budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2019 du centre social communautaire.

Elle indique que les dépenses à venir sont les suivantes :

- Création d'un poste de référent famille et d'un agent polyvalent
- Licence de logiciel Aiga
- TBI, vidéoprojecteur et deux ordinateurs (4 000 €)

- Autocar aménagé (affecté pour un tiers au budget du centre social)

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande si la maintenance du logiciel est planifiée.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par l'affirmative. Elle ajoute que ce logiciel sera utilisé par d'autres services, des licences supplémentaires seront achetées à cet effet.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, de PALMAERT Yolaine, NORMAND Lionel, LABESSE Jean-Marc) et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif CENTRE SOCIAL COMMUNAUTAIRE 2019 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 234 009,92 €
- Section d'investissement 115 207,61 €

4. SPANC

4.1. Gratification stagiaire

Jean-Claude GANDON, vice-président en charge du SPANC, explique que le service SPANC a accueilli un stagiaire en BTSA GEMEAU (gestion et maîtrise de l'eau) au cours de l'année 2018 et début 2019. En application de la convention de stage signée le 16/04/2018 et précisément à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale, il convient de lui verser une gratification dont le montant équivaut à 68 jours de présence effective, soit 1 785 € sur la base de 3.75€/heure.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à verser cette gratification à ce stagiaire.

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 4 non-participations au vote, AUTORISE le Président à verser une gratification à un stagiaire en BTSA GEMEAU (gestion et maîtrise de l'eau) du service SPANC dans le cadre de son stage.

5. CENTRE SOCIAL

5.1. Projet social

Catherine d'HOINE, vice-présidente en charge du centre social, rappelle que dans le cadre du transfert du Centre Social vers la Communauté de Communes, il appartient à la CC2SO d'élaborer un projet social pour l'année 2019-2020, puis d'élaborer un second projet social pour la période 2020-2023. La commission « Centre Social » réunie le 19 mars dernier a examiné le projet social de cette année, dont les axes retenus sont les suivants :

- 1- Lutter contre toutes les formes d'exclusion : renforcer les actions d'insertion sociale, coordination d'un réseau d'insertion à l'échelle du territoire, maintien voire retour de l'accueil des partenaires et des services déconcentrés.
- 2- Informer, soutenir les associations par le PIVA (point d'informations de la vie associative) : appui pour l'ensemble des associations du territoire, avec des formations et des locaux mis à disposition.
- 3- Mettre en œuvre une stratégie de communication : faire connaître les actions et animations sur l'ensemble du territoire.
- 4- Soutien à la fonction parentale : recrutement en cours d'un référent famille à temps plein, travaillant à mi-temps comme référent et à mi-temps en action en parentalité et basé à la crèche d'Airaines. Dans ce cadre, il s'agit de développer les actions à destination du dialogue parent-enfant, de développer le projet REAP et de répondre à l'appel à projets CLAS.

Ces thèmes seront complétés en vue du prochain projet 2020-2023.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (LABESSE Jean-Marc), 6 ABSTENTIONS (HENQUENET Xavier, de PALMAERT Yolaine, DUBOIS Jean, GOETHALS Eddy, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine) et 5 non-participations au vote, APPROUVE le projet social dont les axes retenus sont :

- Lutter contre toutes les formes d'exclusion
- Informer, soutenir les associations par le PIVA (point d'informations de la vie associative).
- Mettre en œuvre une stratégie de communication.
- Soutien à la fonction parentale

Monsieur DUSSUELLE Dominique, maire de Quevauvillers, invite les conseillers à boire le pot de l'amitié.

SUSPENSION DE SEANCE – REPRISE DE LA SESSION LE MARDI 26 MARS A 18H30 EN LA SALLE DES FETES DE QUEVAUVILLERS.

SESSION DU MARDI 26 MARS

Délégués titulaires présents : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, DUMEIGE Yannick, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, CALIPPE Alain, DESFOSSES Alain, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, ESCARD Marie-Elisabeth, de WAZIERS Isabelle, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, de L'EPINE Audouin, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), PETIT Gérard (suppléant de PALMAERT Yolaine), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), BOUBERT Claude (suppléant de MONCLIN Arnaud), DELARCHE Jean-Pierre (suppléant de GLORIEUX Gérard), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), LEFEBVRE Jacques (suppléant de DENEUX Gérard), BACHELET Jean-Marie (suppléant de TURLOT Jean-Marie), DUBOS Nicolas (suppléant de DANCOURT Daniel), ALLART Claudine (suppléante de WATELAIN Philippe).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BIGNON Jean-Paul (POUVOIR à de WAZIERS Isabelle), LAROCHE Denis (POUVOIR à ESCARD Marie-Elisabeth), de BEAUFORT Jean (POUVOIR à MANACH Sylvain), CHARBONNIER Sylvain (POUVOIR à COSETTE Jean-Paul), JANDOS Rodolphe (POUVOIR à MOUTON Valérie), MATHON Christine (POUVOIR à PERONNE Michèle), DELAIRE Rose-France (POUVOIR à AUZOU Emmanuel), LABESSE Jean-Marc (POUVOIR à NOUGEIN Laurence), MARSEILLE Frédéric (POUVOIR à MEERSCHMAN Guy), PORTOIS Nicolas (POUVOIR à MARGRY Jean-Pierre).

Etaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, CORNIQUET Jean-François, MICHEL Géraldine, DUTITRE Philippe, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LOUART Usmée, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LEDAIN Rose-Marie, LECLERC Geneviève, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, , BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, CALIPPE Sylviane, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves.

Secrétaire de séance : Céline SINOQUET

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

En préambule, Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que l'élaboration du budget résulte d'un travail considérable de l'ensemble des commissions, des directeurs et des services de la CC2SO. Ce budget est l'occasion de réaliser des investissements importants, ce qui est propre au rôle d'une communauté de communes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les données économiques de chaque service de la Communauté de communes figurant dans le document annexé au présent procès-verbal.

7. FINANCES / BUDGET

7.1 Budget principal : / compte de gestion du receveur

Le Président remercie M. LATOUR pour sa présence.

Étant donné les éléments présentés en séance, et l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BOUDERNEL Gilles, NOPPE Robert) et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2018.

7.2 Budget principal : compte administratif 2018

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, souhaiterait qu'un glossaire soit ajouté au document présenté aux conseillers car les acronymes rendent la compréhension difficile pour les personnes qui ne font partie d'une commission.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, prend bonne note de cette remarque.

Le Président explique que l'intérêt du SAVD réside dans la possibilité offerte aux communes de faire appel à un service extérieur en cas de nécessité.

Au sujet du SAVD, Guy LACHEREZ, commune de Conty, estime que la présentation du document est excellente, mais il demande pourquoi des écarts existent d'une commune à l'autre.

Serge ZACHAREWICZ, Directeur Général des Services, explique que les heures indiquées sont octroyées au titre de l'APA par les services départementaux. Certains secteurs bénéficient d'un volume plus important selon leur population et l'âge de cette dernière. Concernant le portage des repas, la Croix Rouge l'assurait sur le secteur de Conty jusqu'en avril 2018 avant que la Communauté de communes reprenne cette prestation, donc la comparaison avec une année complète est biaisée. Ce service est appelé à se développer, des actions de communication auprès de la population sont entreprises (comme celle effectuée fin 2018) afin d'inciter les personnes à s'inscrire à ce service.

Thierry FORMET, commune d'Airaines, affirme que ce secteur est soumis à une concurrence et qu'à Airaines, par exemple, différents services d'aide à domicile interviennent.

Au sujet de la Gemapi, Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que l'entretien du Liger ne figure pas dans les travaux prévus alors que c'est urgent.

Thierry HEBERT, commune d'Avelesges, rappelle que l'entretien sur les cours d'eau est à la charge du propriétaire.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, rappelle que lors d'une précédente réunion du Conseil communautaire il avait été dit qu'il revenait à la Communauté de communes de s'en occuper.

Thierry HEBERT explique que le débat avait porté sur la commune de Le Mazis, où la CC2SO s'est déplacée et où il a été constaté que l'entretien des particuliers n'était pas réalisé correctement. Concernant le Liger, la CC2SO s'est déplacée sur place, un courrier est en cours de rédaction pour la mairie afin de rappeler aux riverains leurs droits et leurs devoirs.

Xavier DESCOUTURES, Directeur Général des Services Techniques rappelle qu'après la séance du Conseil de Caulières, il a pris immédiatement rendez-vous avec M. BOUCRY pour se rendre en sa compagnie à l'entrée de Le-Quesne et rencontrer les propriétaires. Étant donné que le cours d'eau n'est pas domanial, l'entretien courant incombe aux propriétaires, et ces derniers se sont engagés à retirer les arbres qui étaient tombés dans l'eau. Avec l'aide de l'EPTB de la Bresle, un guide est en préparation afin que les maires puissent le distribuer aux riverains.

Louis QUEVAUVILLERS, commune d'Aumâtre, rappelle que le Liger est inclus dans le SAGE de la Vallée de la Bresle. Il demande qui finance quoi.

Thierry HEBERT répond que dans l'attente de la formation aux élus début avril avec le SAGE il ne peut pas répondre à cette question.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, explique que sur le Liger les propriétaires n'ont jamais payé en fonction de la longueur de voie d'eau, les communes se substituaient à eux. Les riverains du Liger devront prendre de nouvelles habitudes.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, et en tant que président de l'ASA de la Selle, confirme que les propriétaires sont responsables de l'entretien des berges et de la libre circulation des eaux, mais qu'en France ils n'assument pas leurs responsabilités, d'où les dispositions de la loi Gemapi relatives aux rivières dites « orphelines ». Lorsqu'il n'existe pas d'association de gestion et que les propriétaires ne font pas leur travail, la Gemapi prévoit que la compétence échoie aux EPCI. Dès lors, le riverain perd son droit de pêche et, le cas échéant, son droit d'usage. En France, près de 70 % des rivières sont orphelines.

Xavier DESCOUTURES indique que le Liger n'est pas une rivière orpheline puisqu'un syndicat de communes levait une cotisation. Ce dernier a été dissout et intégré à la CC2SO. La collectivité peut se substituer aux riverains dans certains cas ; le budget inclut d'ailleurs une enveloppe de 3 000 € pour un plan de gestion incluant des travaux (clôtures, méandres, suppression des barrages). En cas d'embâcles, la CC2SO fera appel à une entreprise ou à l'ASA de la Bresle pour une intervention rapide.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, confirme que les travaux de restauration de la continuité hydrologique incombent aux EPCI. Et lorsqu'une rivière est orpheline, les EPCI ont l'obligation de se substituer aux propriétaires pour permettre la libre circulation des eaux.

Le Président observe que les propriétaires n'avaient jamais été sollicités. Après la formation assurée par l'EPTB de la Bresle, les propriétaires seront placés devant leurs responsabilités.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, acquiesce et déclare que les propriétaires risquent de perdre leurs droits.

Guy LACHEREZ, commune de Conty, rappelle que l'ASA est financée par les riverains, or la Gemapi vise les habitants du bassin versant. En tant que riverain, il paye pour l'ASA et pour la Gemapi via la CC2SO, ce qui est bizarre.

Le Président répond que la CC2SO n'a pas instauré de taxe Gemapi.

Guy LACHEREZ, commune de Conty, répond que cela entre néanmoins dans le budget de la CC2SO et donc dans les impôts ; donc il paye deux fois.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, explique que l'ASA de la Selle doit négocier avec Amiens Métropole et la CC2SO (les deux EPCI du bassin versant), car le législateur a déterminé que tout citoyen était pollueur au même titre. Est donc prévue la possibilité de lever une taxe dite « Gemapi » pouvant aller de 2 à 40 € par habitant. Les statuts de l'ASA de la Selle prévoient qu'elle intervienne dans un périmètre de 2 016 hectares qui ne se limite pas aux quatre rivières de la Selle, par conséquent certains payent alors qu'ils ne sont pas riverains et alors que la loi prévoit que tout le monde paye pour ses pollutions diffuses.

Le Président observe que la loi oblige les EPCI à organiser cette gestion.

Thierry HEBERT indique que la commission SPANC débattrait de ce sujet.

Au sujet des aides du FISAC, le Président indique que le montant total de l'aide apportée par l'État s'élève à 175 000 € et celle apportée par la CC2SO est également de 175 000 €. Le comité de pilotage se réunit régulièrement depuis 1 an, il est probable que le périmètre d'intervention et d'obtention de l'aide soit élargi progressivement.

Au sujet du développement économique et de l'achat de terrains sur la ZAC d'Airaines, François ROUILLARD explique qu'un appel à projets a été lancé au niveau des Hauts-de-France pour l'ingénierie nécessaire à la réhabilitation de la zone PIC Industrie. Il est demandé à la commune d'Airaines de porter cet appel à projets, et il est demandé en contrepartie de ne pas développer de commerce sur la zone des Arènes. Il demande à quoi sera destiné le terrain pour l'acquisition duquel la somme de 115 000 € est inscrite.

Le Président indique que c'est juste une éventualité. Il explique que la réserve foncière revêt un intérêt dans l'hypothèse où une entreprise souhaiterait s'installer à Airaines.

Au sujet de l'urbanisme, Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande des informations complémentaires sur l'évaluation environnementale à Oisemont.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique que ces travaux sont liés aux modifications des PLU communaux demandées.

Au sujet de l'habitat, Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-lès-Poix, demande si la CC2SO a mis en place avec la société Page 9 et l'ANAH un programme d'aide aux personnes habitant des bâtiments nécessitant une rénovation, un aménagement intérieur ou des travaux d'isolation.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que cela concerne le PIG qui sera mis en place prochainement. Pour les personnes âgées, le département prévoit des aides pour l'adaptation du logement au vieillissement.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-lès-Poix, demande vers qui orienter les demandeurs.

Le Président répond que les personnes âgées peuvent être orientées vers Mme DAMAY. En revanche, le PIG n'est pas encore lancé.

Sylvain MANACH, commune de Oisemont, explique que l'étape du diagnostic du PIG est cours. Les bureaux d'étude tiennent des permanences à Oisemont (Page 9, le premier mercredi de chaque mois) et dans le Contynois (Citémétrie). Ces permanences concernent les demandes diffuses envoyées vers l'Anah. Dès la fin du diagnostic, la politique de la CC2SO en matière de réhabilitation des logements sera élaborée, vers la fin d'année, pour une application en 2020.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-lès-Poix, demande qui centralise les dossiers.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'il faut s'adresser à M. Blin, agent territorial de la CC2SO.

Sylvain MANACH remercie les élus pour l'accueil qu'ils ont réservé à Page 9. Ceux qui le souhaitent peuvent le contacter ou bien contacter M. Blin.

Au sujet de la petite enfance, Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à quoi et due la différence de recettes d'un exercice à l'autre du RAM.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'en 2019 la CC2SO a perçu des sommes liées aux années précédentes, tout comme pour d'autres budgets. En effet, les délais de paiement ont été plus longs qu'habituellement en raison de recherche d'informations dans le cadre de la fusion des communautés de communes.

Au sujet du scolaire, Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si la fréquentation de la cantine a évolué.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond par la négative. Il indique qu'une harmonisation des tarifs périscolaires sera mise en place en 2020.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi le nombre d'agents scolaire est si élevé.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que le nombre de 218 agents dont 84 titulaires inclut le personnel de cantine, de garderie, de transport et de ménage ; tous ne travaillent pas à plein temps, mais tous sont mobilisés simultanément, et le nombre d'écoles est élevé. Pour les écoles enregistrées à la CAF, le nombre d'adultes par enfant est plus élevé.

Au sujet du patrimoine, le Président précise que nombre de dépenses de rénovation concernent le scolaire.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande combien coûtent la couverture des services techniques de Oisemont et la vidéosurveillance de la piscine.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que la couverture coûte 113 000 € et la vidéosurveillance 3 000 €.

M. François ROUILLARD, commune d'Airaines, remarque qu'en page 292 du budget, ligne 73-111, dédiée à la taxe foncière et la taxe d'habitation, 10 404 193 € ont été réalisés et 11 672 273 € ont été inscrits, soit 12,18 % d'augmentation. Cette progression est liée à l'augmentation des bases et devra être versée. La Communauté de communes percevra 1,268 million d'€ supplémentaires, soit 32 € par habitant. Il tient à souligner que la CC2SO n'a pas la main sur cette somme, qui n'est pas de son fait.

Le Président rappelle que la hausse de 2,2 % est due à une demande de l'État. Il estime que cela prouve le dynamisme du territoire, avec des communes qui construisent.

François ROUILLARD rappelle que la somme de 1,268 million d'€ est prélevée sur l'imposition de tous les citoyens.

Le Président confirme que cette somme est prélevée sur l'imposition de tous les citoyens, y compris ceux qui viennent d'arriver sur le territoire.

François ROUILLARD souligne que cette hausse n'est pas due à la Communauté de communes.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, estime que dans le cadre d'un débat budgétaire il est normal que les échanges relatifs à la fiscalité soient nourris. Il ne désespère pas

d'obtenir de l'État le bon montant de dotation. Pour 2019, aucun montant n'est annoncé. Il espère que, après ce budget prudent sur le plan des dotations, la CC2SO bénéficiera dans quelques mois d'un rappel sur l'exercice antérieur et d'une dotation plus conforme à sa taille et à ses compétences.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme que le budget 2019 se fonde sur une dotation égale à celle de l'exercice antérieur, donc une bonne surprise n'est pas exclue.

Le Président cède la présidence de séance à Isabelle de WAZIERS et quitte la salle.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR et 1 non-participation au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

• Dépenses de fonctionnement	20 444 136,27 €
• Recettes de fonctionnement	22 972 281,56 €
• Excédent de fonctionnement reporté	2 500 059,14 €
• Dépenses d'investissement	5 673 881,75 €
• Recettes d'investissement	3 292 989,93 €
• Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	672 599,89 €

Alain DESFOSSÉS reprend sa fonction de Président. Il remercie les élus, les vice-présidents et les services de la CC2SO qui travaillent avec acharnement sur le budget, ainsi qu'Isabelle de Waziers, le DGS, le DGA et le directeur du service technique.

7.3 Budget principal : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-président en charge des finances, présente en séance l'affectation du résultat figurant dans le document annexé au présent procès-verbal.

Le Président estime que la fusion des trois communautés de communes commence à porter ses fruits, avec de premières économies d'échelle. Il propose d'évoquer lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire les économies de fonctionnement réalisées.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR et 3 non-participations au vote, propose d'affecter la somme 107 557,45 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 4 920 646,98 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2019.

	Résultat 2017	CA 2018	Résultat 2018	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2018	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	2 500 059,14	2 528 145,29	5 028 204,43	---	---	4 920 646,98
Section d'investissement	672 599,89	-2 380 891,82	-1 708 291,93	107 557,45	1 600 734,48	---

7.4 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Clarisse VAN OOTEGHEM, membre du bureau délégataire, présente en séance les principaux enseignements du rapport sur la situation de la CC2SO en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Catégorie A+ : 2 hommes et 1 femme
Catégorie A : 3 hommes et 6 femmes
Catégorie B : 17 hommes et 13 femmes
Catégorie C : 55 hommes et 484 femmes

Le travail durant le week-end concerne en majorité les aide-ménagères.

Le travail annualisé concerne notamment les personnes du service scolaire.

Le Conseil communautaire est constitué comme suit :

- Vice-présidents : 14 hommes et 5 femmes (les femmes représentent 26 % du total)
- Bureau : 32 hommes et 11 femmes (les femmes représentent 26 % du total)
- Conseil communautaire : 115 hommes et 33 femmes (les femmes représentent 22 % du total).

Ces données sont similaires à celles de l'année antérieure.

Le Président rappelle que ce rapport est un élément à joindre obligatoirement au vote du budget.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

7.5 Autorisations de programmes et crédits de paiements (Investissement) :

7.5.1 AP/CP

Étant donné les éléments présentés en séance, et en l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BODEREAU Etienne, HETROY Maxime) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les autorisations de programmes et crédits de paiements ci-dessous :

TABLEAU RECAPITULATIF - APCP

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	TOTAL BP 2019	en 2020	COUT GLOBAL	Recettes	Reste à charge
PLUI	391 941,55 €	407 300,00 €	132 759,00 €	296 600,00 €	160 000,00 €	981 300,55 €	Etat et CD 478 310,00 €	502 990,55 €
PANNEAUX LUMINEUX				102 600,00 €	51 300,00 € <i>51300 € en 2021</i>	205 200,00 €		205 200,00 €
OP 14 CRECHE AIRAINES		296 014,60 €	29 270,20 €	1 266 744,00 €	700 000,00 €	1 996 014,20 €	CD 80 291 284,00 € CAF 909 049,70 €	795 680,50 €
OP 15 EOLIEN		250 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €		500 000,00 €	CD 80 125 000,00 €	375 000,00 €
OP 16 RPC OISEMONT	24 748,80 €	1 629 824,63 €	936 830,26 €	1 793 994,00 €		2 755 573,06 €	Etats DETR 280 000,00 € Etats DETR 320 000,00 € CD 80 65 746,00 €	2 089 827,06 €
OP 21 HOTEL D'ENTREPRISES		570 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 670 000,00 €	1 720 000,00 €		
	3 153 139,23 €	1 098 859,46 €	1 098 859,46 €	4 009 938,00 €	2 581 300,00 €	8 158 087,81 €	2 469 389,70 €	3 968 698,11 €
					<i>51300 € en 2021</i>			

7.6 Fiscalité 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, rappelle que les bases augmentent de 2,2 %. Pour la fiscalité de 2019, elle propose d'adopter l'une des trois solutions suivantes :

- Taux inchangés : produit attendu de 11 672 237 €.
- Augmentation de la fiscalité pour 50 % du transfert de charge des gymnases, soit 87 880 €.
- Augmentation du taux pour 100 % du transfert de charge des gymnases, soit 175 761 €.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, demande où se trouve le document sur la fiscalité.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'il figure dans la note de synthèse.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, observe que le tableau récapitulatif des APCP ne comporte pas de recette ou de reste à charge pour l'hôtel d'entreprises.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que seule une dépense relative aux études a été inscrite. Des demandes de subvention sont en cours, mais il est interdit de les faire figurer dans les documents (4 DETR sont en cours).

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, indique que la réunion en préfecture pour les demandes de subvention supérieures à 100 000 € dans le cadre de la DETR se tiendra le 12 avril matin.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le total demandé dans le cadre de la DETR s'élève à environ 660 000 €.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande ce que représente en chiffre l'augmentation des bases de 2,2 %.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que la CC2SO percevra environ 1 million d'€ supplémentaire.

Le Président précise que l'augmentation de 2,2 % concerne également les communes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, ajoute qu'en raison du transfert des gymnases, les communes devront diminuer leur taux à hauteur du transfert de compétence. Elle rappelle que les 2,2 % sont liés à l'inflation et ne sont pas à la main de la communauté de communes.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, observe que l'augmentation des bases de 2,2 % ajoutée à une augmentation de 1,57 % représente une hausse totale de 3,7 %, dans un contexte social défavorable à l'égard des impôts. S'il comprend la nécessité de cette hausse, il souhaite que la CC2SO réalise dans les prochaines années des économies d'échelle, notamment en fonctionnement, afin de dégager une capacité d'autofinancement pour les investissements, sans augmentation de la fiscalité.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, observe que cela a été effectué cette année.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, objecte qu'en France les dépenses publiques représentent 57 % du PIB, soit 10 points de plus que la moyenne Européenne et 14 points de plus qu'en Allemagne. Ce fardeau pèse sur les entreprises françaises et les met en difficulté par rapport à leurs concurrentes. Si l'État est fréquemment mis en cause, il n'en reste pas moins que les collectivités territoriales ont augmenté plus que lui leurs impôts au cours des dix dernières années.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, objecte que les collectivités territoriales se voient confier beaucoup de compétences.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, l'admet, mais il observe que les communes du Contynois, par exemple, ont diminué de seulement 50 % la fiscalité que représentait le transfert de compétences à la CC2SO, donc les 50 % restants sont venus enrichir les communes qui n'ont pas diminué leur fiscalité comme la préfecture l'avait recommandé. Dans le Contynois, seules deux communes ont diminué leur fiscalité à hauteur des compétences transférées.

Le Président acquiesce. Il rappelle qu'il est indispensable que les communes, lorsqu'elles transfèrent des charges, diminuent d'autant leur fiscalité. Il annoncera en Conseil communautaire les communes qui ont joué le jeu.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaite que l'avis de la commission des finances et du bureau soit présenté en séance.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'au sein de la commission des finances 4 élus étaient pour une augmentation de 50 % de la fiscalité, les autres pour une fiscalité inchangée. Au sein du bureau, l'unanimité moins 1 voix a proposé de ne pas augmenter les taux et 1 personne a proposé de les augmenter.

En 2018, le Conseil communautaire avait augmenté la fiscalité à hauteur de 50 % de la charge transférée.

Yannick DUMEIGE, Bussy-les-Poix, demande si le budget sera à l'équilibre si la fiscalité n'augmente pas.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par l'affirmative.

Le Président rappelle que, si en 2018 le Conseil communautaire avait augmenté la fiscalité à hauteur de 50 % de la charge transférée, les élus s'étaient engagés à reverser une part supplémentaire du fonds PIC.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, souligne le courage du bureau qui propose une stagnation des taux. Cela envoie un signal positif aux administrés.

Le Président estime néanmoins qu'il est nécessaire de s'assurer que la charge transférée n'empêche pas la Communauté de communes de financer ses investissements. Il invite à rester vigilants sur les dépenses de fonctionnement.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime qu'il est aisé de ne pas augmenter la fiscalité compte tenu de l'excédent de 4,9 millions d'€.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, rappelle que ce n'est pas parce que la Communauté de communes n'augmentera pas ses taux que les communes qui ont transféré la charge des gymnases devraient oublier de baisser les leurs ; la crédibilité vis-à-vis des habitants est à ce prix.

Le Président rappelle que le nom des communes qui ont diminué leur fiscalité sera divulgué.

Patrick DRUOT, commune de Gauville, rappelle que les administrés verront leur taux évoluer étant donné la période de lissage sur treize ans qui est en cours.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme. Elle indique que le Gouvernement a décidé de modifier les règles du lissage, mais que les éléments pour effectuer le calcul ne sont pas encore connus. Dans l'hypothèse où la fiscalité de la CC2SO ne changeait pas, ceux de la Communauté de communes de Conty stagneraient, ceux de Oisemont diminueraient et ceux de la CC2SO augmenteraient, en vertu du lissage sur treize ans.

Roland de CALONNE, commune d'Avesnes-Chaussoy, rappelle que les impôts augmentent fortement en 2019 : +6,5 %, soit 725 000 € supplémentaires par rapport à 2018. Il demande pourquoi ne pas envoyer aux administrés un signal positif à travers une baisse de la fiscalité, qui n'empêcherait pas d'absorber la compétence des gymnases et qui montrerait la volonté de la CC2SO de gérer au mieux ses finances.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, observe que les 725 000 € proviennent de la fiscalité éolienne. La diminution des taux de fiscalité a été débattue au sein de la commission des finances qui a considéré que ce ne serait pas responsable, d'autant moins que la DGF au-delà de 2020 n'est pas connue.

Roland de CALONNE, commune d'Avesnes-Chaussoy, propose pour l'avenir de garder à l'esprit l'objectif de diminution de la fiscalité plutôt que celui de la hausse ou du maintien.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que si la DGF augmentait fortement il serait possible de revoir la fiscalité dans ce sens. Elle rappelle qu'il convient d'assumer les compétences supplémentaires qui sont prises et qui alourdissent les charges de fonctionnement. La fiscalité doit refléter les charges transférées.

Le Président estime que si la Communauté de communes peut penser à une baisse de la fiscalité, les communes le peuvent également.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré s'exprime ainsi qu'il suit :

Maintien des taux 2018	Taux augmentés de 50% du coût de la compétence gymnase.	Taux augmentés de 100% du coût de la compétence gymnase	Abstention(s)
100	5	1	1

et FIXE les taux de fiscalité directe 2019 tels que repris ci-dessous :

- Taxe Habitation 17,04 %
- Foncier bâti 13,36 %
- Foncier non bâti..... 26,55 %
- Cotisation foncière des entreprises 12,83 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone 25,09 %
- Fiscalité Professionnelle Eolienne 25,09 %

7.7 Budget principal : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les données économiques de chaque service de la Communauté de communes figurant dans le document annexé au présent procès-verbal.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (SOUILLON Gilles et LEFEBVRE Jacques) et 1 non-participation au vote, arrête le budget primitif équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 27 957 160,98 €
- Section d'investissement 15 902 848,29 €

7.7.1 Budget PICARD.IA : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments financiers relatifs au budget Picard.IA (construction d'un complexe multiloisirs) pour un prix total de 5,903 millions d'€ et une charge de 3,5 millions d'€ pour la CC2SO. Elle rappelle que le loyer paiera les annuités d'emprunt.

Pour une plus grande clarté, un budget annexe spécifique à cette opération a été créé.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 91 voix POUR, 3 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, CHOPIN Jean-Pierre, TRABOUILLET Romuald), 10 ABSTENTIONS (GUILBERT Jackie, DUBOIS Jean, PLANQUETTE Daniel, LEFEBVRE Jacques, QUILLET Jean-Claude, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, GAILLET Gérard, ALLART Martine et HETROY Maxime) et 3 non-participations au vote, arrête le budget primitif équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement ---
- Section d'investissement 1 170 000 €

7.7.2 Budget annexe SICA Somme de Saveurs : budget primitif 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-président en charge des finances, invite les membres de la SICA Somme de Saveurs ou les membres de la famille d'adhérents à la SICA à se retirer avant la présentation du projet.

Sont concernés :

- M. DUMEIGE Yannick,
- Mme CHELLE-POIRET Sabine
- M. DESFOSSÉS Alain,
- M. FROIDURE James
- M. DEMAREST Vincent
- M. de l'ÉPINE Audouin

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments financiers relatifs au budget SICA Somme de Saveurs. Le loyer permettra de payer les annuités d'emprunt.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 89 voix POUR, 2 voix CONTRE (CHOPIN Jean-Pierre, GANDON Jean-Claude), 5 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, GUILBERT Jackie, BOUDERNEL Gilles, VAQUER Florence), 5 non-participations ARRETE le budget primitif équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement ---
- Section d'investissement 2 262 000 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente le budget consolidé 2019 suivant :

- Dépenses de fonctionnement : 40 775 233,82 €
- Investissement : 25 135 557,35 €

En 2018, le budget primitif voté s'établissait comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 35 015 534 €
- Investissement : 15 051 816 €

Le total consolidé 2019 s'élève à 65 910 791,17 €.

Le total consolidé de 2018 s'élevait à 50 067 350,98 €.

Actuellement, le fonctionnement représente 62 % du budget et les investissements 38 % du budget. Par conséquent, un gros effort d'investissement sera réalisé en 2019.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande à quoi est dû la hausse de la charge de fonctionnement de 5 millions d'€ en 2019.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que les dépenses concernant la ZAC de Croixrault (3,236 millions d'€) ont été inscrites en fonctionnement. S'ajoutent à ces charges :

- Le centre social (185 000 €)
- Des augmentations de mobilité (783 000 €)
- REOM (52 000 €)
- Entretien de communes (61 000 €)
- Secrétariat de Mairies (17 000 €)

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Prime de service pour les auxiliaires de puériculture

Le Président rappelle que par délibération en date du 19 novembre 2018, le Conseil communautaire a instauré la prime de service pour les auxiliaires de puériculture. Cette prime de service est attribuée sur la base d'un crédit global représentant 7,5 % des traitements budgétaires bruts des personnes

concernées en fonction, appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture. Il convient de préciser que l'attribution individuelle ne pourra excéder 17 % du traitement brut de l'agent et sera évaluée par l'autorité territoriale à partir des critères ci-après : entretien d'évaluation et sujétions particulières.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 102 voix POUR, 1 ABSTENTION (BOSREDON Philippe) et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'instauration d'une prime de service pour les auxiliaires de puériculture qui ne pourra excéder 17 % du traitement brut de l'agent et sera évaluée par l'autorité territoriale à partir des critères ci-après : entretien d'évaluation et sujétions particulières.

8.2 Modification du tableau indicatif des emplois – créations de postes.

Le Président propose les créations d'emplois suivants :

- SAAD : création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019.
- service enfance-jeunesse :
 - création d'un poste de coordinateur(trice) enfance / jeunesse à temps complet, grade : animateur à compter du 1^{er} mai 2019
 - 1 poste adjoint administratif à mi-temps à compter du 1^{er} mai 2019 (service jeunesse)
 - 3 postes animateurs jeunesse à temps complet, grade : animateur à compter du 1^{er} septembre 2019.
- Centre social : transformation d'un poste de référent famille (travailleur social de niveau 3) à mi-temps en poste à temps complet.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 103 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la création des emplois ci-dessus.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9.1 Signature convention de partenariat avec Initiative Somme France Active Picardie.

Le Président indique que le Conseil est invité à l'autoriser à signer la convention jointe de partenariat avec Initiative Somme France Active Picardie visant à définir les modalités du partenariat relatif à l'accompagnement des porteurs de projet qui souhaitent créer, reprendre ou développer une activité économique dont l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 98 voix POUR et 8 non-participations au vote, AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec Initiative Somme France Active Picardie visant à définir les modalités du partenariat relatif à l'accompagnement des porteurs de projet qui souhaitent créer, reprendre ou développer une activité économique dont l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire.

9.2 Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

Le Président indique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a sensiblement modifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques. Ainsi les communes et leur groupement, à fiscalité propre, disposent de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest souhaite mettre en place un dispositif d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprise visant à :

- accompagner le développement des entreprises implantées sur le territoire
- accompagner les projets d'implantation
- valoriser les bâtiments existants
- accompagner les créateurs d'entreprises

- maintenir des emplois
- créer des emplois

La commission développement économique a validé la mise en place de ce dispositif dont les dépenses éligibles à l'obtention d'un financement maximal de 15 000 € plafonné à 10% du montant des travaux sont :

- Acquisition de terrain et construction neuve ; Acquisition – Travaux et/ou Extension de bâtiment existant.
- Accompagnement à la location durant une année pour les nouvelles implantations (subvention de 20 % du montant du loyer plafonné du 5 000 €).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la mise en place du dispositif d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprise présenté ci-dessus.

9.3 Signature convention Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le Président invite le Conseil communautaire à l'autoriser à signer la convention jointe en annexe avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cette convention vise à définir un cadre partenarial, les modalités de coopération et des axes de collaboration afin d'accompagner le développement économique du territoire. La commission développement économique a donné un avis favorable à la signature de cette convention pour une durée d'une année et un montant de participation de 6 000 € TTC.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 98 voix POUR, 3 voix CONTRE (ROUILLARD François, LENEL Marcel, LAMOTTE Bernard), 3 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline, COCQ Philippe, NORMAND Lionel) et 2 non-participations au vote, AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui vise à définir un cadre partenarial, les modalités de coopération et des axes de collaboration afin d'accompagner le développement économique du territoire.

10. GESTION DU PATRIMOINE

10.1 Restitution de bien mis à disposition (Neuville-Coppegueule).

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, indique que suite à la fermeture de classe de Neuville-Coppegueule en septembre 2018 et s'agissant d'un bien mis à disposition, il convient de restituer ce bâtiment à la commune si elle le souhaite. Pour ce faire, la commune se doit de prendre une délibération acceptant la restitution de ce bien. Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à restituer l'école de Neuville-Coppegueule à la commune si celle-ci l'accepte.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 99 voix POUR, 1 voix CONTRE (TEN Alexis), 2 ABSTENTIONS (MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas) et 4 non-participations au vote,
 - ***INVITE son Président à procéder à la restitution du bien mis à disposition (bâtiment scolaire) à la commune de Neuville-Coppegueule.***

10.2 Restitution de biens mis à disposition (Fresneville, Andainville, Rambures, Le-Translay et la cantine de Saint-Maulvis et la maternelle de Oisemont).

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, indique que suite à la création du RPC à Oisemont les écoles de Fresneville, Andainville, Rambures, Le-Translay, la cantine de Saint-Maulvis et la maternelle de Oisemont seront amenées à être fermées dès la prochaine rentrée scolaire. Dans ce cadre, le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à demander le déclassement de ces établissements auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Parallèlement s'agissant de

biens mis à disposition, il convient que les communes concernées délibèrent quant à la reprise de ces biens dans leur patrimoine.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 98 voix POUR, 1 voix CONTRE (TEN Alexis) et 7 non-participations au vote, INVITE son Président à demander le déclassement de ces différents établissements auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

11. VOIRIE

11.1 Fonds de concours

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le fonds de concours à intervenir auprès de la commune de LE-BOSQUEL pour laquelle la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le Président à recouvrer les sommes nécessaires auprès de la commune.

- Le fonds de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

Commune de LE BOSQUEL: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue de l'église, montant estimatif avant travaux : 34 985,72 € HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 99 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (GUILBERT Jackie, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, BODERAU Etienne, GUICHARD Anthony, ALLART Claudine) et 1 non-participation DECIDE de solliciter le fonds de concours auprès de la commune de LE-BOSQUEL et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente.

12. URBANISME

12.1 PLU de Poix de Picardie – modification « entrée de ville ».

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, rappelle que par délibération en date du 11 juin 2018, la Communauté de Communes a approuvé une modification du PLU de Poix-de-Picardie afin de réduire la bande inconstructible le long de la RD 901 au niveau de la zone d'activité de la Justice. La jurisprudence en la matière précise qu'une telle évolution d'un PLU relève d'une procédure de révision. Il en résulte que la délibération du 11 juin 2018 doit être retirée. Il est demandé au Conseil communautaire de déclarer la délibération susmentionnée nulle et non avenue.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 94 voix POUR, 1 voix CONTRE (ROUZAUD Jean-Marie), 6 ABSTENTIONS (STOTER Jean-Jacques, BOHIN Pascal, LACHEREZ Guy, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, MORAIN Bernard) et 5 non-participations, APPROUVE que la délibération en date du 11 juin 2018 ayant trait à l'approbation de la modification du PLU de Poix-de-Picardie soit retirée et déclarée nulle et non avenue et réorientée en procédure de révision.

13. COMMUNICATION

13.1 Tarifs de la presse numérique.

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, rappelle que le service de presse numérique est à la disposition des communes pour l'impression de brochures et flyers. Il explique que la commission « Communication » réunie le 14 mars dernier propose d'adopter les tarifs d'impression comme suit :

Brochure A4 Fermée / Piqûre à cheval / Pleine page / 115g/m² brillant

Nb.Ex.	4 Pages	8 Pages	12 Pages	16 pages	20 Pages	24 Pages	28 pages	32 Pages	36 Pages	40 Pages
50	97	103	109	115	121	126	132	138	144	150
60	99	106	113	120	127	134	141	148	155	162
70	100	108	117	125	133	141	149	157	166	174
80	102	111	120	130	139	148	158	167	176	186
90	103	114	124	135	145	156	166	177	187	198
100	105	116	128	140	151	163	175	186	198	210
120	108	122	136	150	164	178	192	206	220	234
140	111	127	143	160	176	192	208	225	241	257
160	113	132	151	169	188	207	225	244	263	281
180	116	137	158	179	200	221	242	263	284	305
200	119	143	166	189	213	236	259	283	306	329
225	123	149	176	202	228	254	280	307	333	359
250	127	156	185	214	243	272	302	331	360	389
275	130	162	195	227	259	291	323	355	387	419
300	134	169	204	239	274	309	344	379	414	449
325	138	176	214	251	289	327	365	403	441	479
350	141	182	223	264	305	345	386	427	468	509
375	145	189	233	276	320	364	407	451	495	539
400	149	195	242	289	335	382	429	475	522	569
425	152	202	252	301	351	400	450	499	549	598
450	156	209	261	314	366	418	471	523	576	628
475	160	215	271	326	381	437	492	547	603	658
500	163	222	280	338	397	455	513	572	630	688
525	167	228	290	351	412	473	534	596	657	718
550	171	235	299	363	427	491	556	620	684	748
575	174	242	309	376	443	510	577	644	711	778
600	178	248	318	388	458	528	598	668	738	808
625	182	255	328	400	473	546	619	692	765	838
650	186	261	337	413	489	564	640	716	792	868
675	189	268	347	425	504	583	661	740	819	898
700	193	274	356	438	519	601	683	764	846	927
725	197	281	366	450	535	619	704	788	873	957
750	200	288	375	463	550	637	725	812	900	987
775	204	294	385	475	565	656	746	836	927	1017
800	208	301	394	487	581	674	767	861	954	1047
825	211	307	404	500	596	692	788	885	981	1077
850	215	314	413	512	611	710	810	909	1008	1107
875	219	321	423	525	627	729	831	933	1035	1137
900	222	327	432	537	642	747	852	957	1062	1167
925	226	334	442	549	657	765	873	981	1089	1197
950	230	340	451	562	673	783	894	1005	1116	1227
975	233	347	461	574	688	802	915	1029	1143	1256
1000	237	354	470	587	703	820	937	1053	1170	1286
1050	244	367	489	612	734	856	979	1101	1224	1346
1100	252	380	508	636	765	893	1021	1149	1278	1406
1150	259	393	527	661	795	929	1064	1198	1332	1466
1200	266	406	546	686	826	966	1106	1246	1386	1526
1250	274	419	565	711	857	1002	1148	1294	1440	1585
1300	281	433	584	736	887	1039	1191	1342	1494	1645
1350	288	446	603	761	918	1075	1233	1390	1548	1705
1400	296	459	622	785	949	1112	1275	1438	1602	1765
1450	303	472	641	810	979	1148	1317	1487	1656	1825
1500	310	485	660	835	1010	1185	1360	1535	1710	1885
1550	318	498	679	860	1041	1221	1402	1583	1764	1944
1600	325	512	698	885	1071	1258	1444	1631	1818	2004
1650	332	525	717	910	1102	1294	1487	1679	1872	2064
1700	340	538	736	934	1133	1331	1529	1727	1926	2124
1750	347	551	755	959	1163	1367	1571	1776	1980	2184
1800	355	564	774	984	1194	1404	1614	1824	2034	2243
1850	362	578	793	1009	1225	1440	1656	1872	2088	2303
1900	369	591	812	1034	1255	1477	1698	1920	2142	2363
1950	377	604	831	1059	1286	1513	1741	1968	2196	2423
2000	384	617	850	1084	1317	1550	1783	2016	2250	2483

Affiche SRA3 115g Couché Brillant

Nb.Ex.	Prix
50	25
75	27
100	28
125	30
150	32
175	34
200	36
225	38
250	39
275	41
300	43
350	47
400	50
450	54
500	57
550	61
600	65
650	68
700	72
750	76
800	79
850	83
900	87
950	90
1000	94
1250	112
1500	130
2000	166
2500	203
3000	239

Nb.Ex.	Prix
500	36
750	43
1000	50
1250	58
1500	65
2000	79
2500	94
3000	109
3500	123
4000	138
4500	152
5000	167
6000	196
7000	225
8000	254
9000	284
10000	313

Flyer A5 Recto 115g Couché Brillant

Nb.Ex.	Prix
500	30
750	35
1000	39
1250	44
1500	48
2000	57
2500	67
3000	76
3500	85
4000	94
4500	103
5000	112
6000	130
7000	148
8000	166
9000	185
10000	203

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUMEIGE Yannick), 5 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean, PLANQUETTE Daniel, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy et ALLART Claudine) APPROUVE les tarifs de la presse numérique.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1 RPI de Gauville, Lignières-Châtelain et Digeon.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, lit en séance une lettre envoyée au bureau par les parents d'élèves élus du RPI de Gauville, Lignières-Châtelain et Digeon et reproduite ci-dessous :

« Monsieur le Président de la CC2SO, notre classe du RPI de Gauville, Lignières-Châtelain, Digeon est maintenue. Une fois de plus la mobilisation générale a payé pour nos enfants et leurs apprentissages scolaires dans de bonnes conditions. Nous remercions toutes les personnes qui ont été solidaires de nos différentes actions et à l'écoute de nos revendications et inquiétudes bien légitimes : élus, parents, habitants ainsi que vous, monsieur le Président, et le vice-président en charge du scolaire, de notre collectivité territoriale, monsieur le député Jean-Claude Leclabart et monsieur le directeur d'académie de la Somme, tous rencontrés par les maires du RPI. Ces mêmes élus ont aussi adressé un courrier à tous les signataires de la convention de ruralité ainsi qu'au ministre de l'Éducation nationale pour soulever plusieurs contradictions entre la plupart des objectifs phares de ce document et la décision de fermeture de classes des petites communes. C'est pourquoi aujourd'hui nous nous adressons à vous, monsieur le Président, pour que soit appliquée avant la fin de l'année scolaire cette convention de ruralité sur tout le territoire de la CC2SO. Soucieux d'optimiser les chances de réussite scolaire de nos enfants, nous mettons toute notre confiance en vous pour signer à votre tour la convention de ruralité qui semble garantir le maintien de nos écoles du milieu rural. Ayant eu connaissance de la tenue d'un conseil communautaire le 25 mars prochain, nous vous saurions gré de donner connaissance de cette lettre en informations diverses à l'assemblée qui y siègera. Comptant sur l'attention que vous ne manquerez pas de porter à cette requête, nous vous adressons, monsieur le Président, nos plus sincères salutations. »

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique qu'il conviendra de signer un avenant à la convention de ruralité pour travailler sur la carte scolaire du secteur de la CC2SO et remédier à des aberrations. Ce travail prendra du temps et nécessitera la concertation avec tous les acteurs concernés, l'objectif étant que les enfants passent le moins de temps possible dans les transports. Le RPI de Guizancourt et d'Équennes sera malheureusement supprimé, en raison d'un effectif insuffisant, mais sur le territoire de la CC2SO, qui compte plus de 40 établissements scolaires, un poste supplémentaire d'enseignant a été enregistré.

14.2 Lutte contre le frelon asiatique

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-lès-Poix, rappelle que le problème des frelons asiatiques est un enjeu environnemental et sociétal. Cet insecte a causé plusieurs morts en 2018. Il ne comprend pas pourquoi les communes seraient les seules à se charger de la lutte contre ce fléau et pourquoi les particuliers doivent payer la destruction du nid qui se trouve chez eux. Il demande à qui incombe la responsabilité lorsque le nid se trouve à la limite d'un terrain communal et d'un terrain particulier.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que selon le président du SDIS la destruction des nids doit être gratuite pour tout le monde.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix, demande pourquoi, dès lors, des tarifs compris entre 100 ou 200 € sont annoncés pour les particuliers. Il s'enquiert de la réglementation applicable aux entreprises créées pour lutter contre ce fléau.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, propose de suggérer à la recyclerie de fabriquer des pièges.

Le Président est favorable à la fabrication de pièges, bien qu'ils ne soient pas encore parfaits.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, explique que lors d'une réunion sur le sujet il lui a été dit qu'il n'était pas possible que la préfecture de la Somme prenne en charge la moitié de la dépense, comme le fait celle de Seine-Maritime. Pour les écoles, la destruction des nids est

gratuite. Les mairies risquent de devoir détruire les nids chez les particuliers qui les auraient laissés prospérer. Il est prêt à payer les pompiers, à condition que le prix de leur prestation reste raisonnable.

Valérie MOUTON, commune de Loeuilly, indique que lors de cette réunion la préfecture a présenté la procédure à suivre : les habitants doivent impérativement prévenir la mairie qui décide si la destruction du nid est urgente ou pas, en fonction de sa dangerosité. La décision relative à la facturation revient aux maires.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, explique que lors de cette même réunion il a été stipulé que lorsque le particulier ne veut pas détruire un nid dangereux pour la population il revenait au maire de prendre ses responsabilités et de signaler le nid aux pompiers pour qu'ils interviennent. La conception de pièges efficaces qui n'attirent pas d'autres insectes que le frelon asiatique est en cours, ils pourraient être distribués dès 2020.

Le Président est favorable au déploiement des pièges existants par la CC2SO et avec les communes.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, explique que, pour certains experts, poser des pièges en ce moment pourrait être contreproductif. Il faut absolument éviter de tirer au fusil dans les nids construits à partir du mois de mai, car ils sont de grande taille et sont très dangereux. De plus, le frelon n'est pas agressif si on le laisse en paix. Un fusil spécifique a été mis au point, il envoie des billes d'insecticide qui n'a pas de retombées négatives, mais il nécessite l'envoi de 50 billes pour détruire un nid. Enfin, il n'est plus possible d'éradiquer le frelon asiatique, il faut désormais s'habituer à vivre avec, chacun devant s'investir dans la lutte car l'État ne pourra pas y pourvoir seul. Le frelon européen cause encore aujourd'hui davantage de morts que le frelon asiatique.

Le Président propose de revenir sur le sujet au mois de mai.

15. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain conseil communautaire en la salle des Fêtes de CONTY, fin mai ou avant en cas de circonstances exceptionnelles.

L'Assemblée est invitée au pot de l'amitié.

**Le secrétaire de séance,
Céline SINOQUET**



**Le Président,
Alain DESFOSSES**

